



9, Rue de la Ville
14600 Honfleur
Tél : 02 31 14 29 34 – Fax : 02 31 14 29 39
Courriel : contact@ccph.fr – Site : www.ccph.fr

RAPPORT ANNUEL SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DU SERVICE D'ÉLIMINATION DES DÉCHETS



ANNÉE 2006

COLLECTIVITÉS MEMBRES :

**ABLON, BARNEVILLE-LA-BERTRAN, CRICQUEBOEUF, EQUEMAUVILLE, FOURNEVILLE,
GENNEVILLE, GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR, HONFLEUR-VASOUY, PENNEDEPIE,
QUETTEVILLE, LA RIVIÈRE-SAINT-SAUVEUR, SAINT-GATIEN-DES-BOIS, LE THEIL-EN-AUGE**

Etabli en application des articles L.2224-5 et L.5211-93 du Code Général des Collectivités Territoriales et du Décret 2000.404 du 11 mai 2000 relatif au rapport annuel sur le prix et la qualité du service public d'élimination des déchets.

Edito du Président de la CCPH

Mesdames, Messieurs,

Nous avons le plaisir de vous présenter le rapport annuel sur le prix et la qualité du service d'élimination des déchets.


Vous savez que nous avons fait le maximum pour être à la fois au plus près des préoccupations des habitants du canton et pour conserver une tarification du service la moins pénalisante possible pour le budget des familles.

Dans le même temps, nous pouvons nous réjouir, car l'appel d'offres lancé l'année dernière nous a été favorable. La Communauté de Communes et surtout les habitants du canton peuvent ainsi profiter d'une tarification qui n'a pratiquement pas évolué. Chacun a tiré profit de la gestion de notre appel d'offres qui s'est faite, encore une fois, dans le souci de préserver vos intérêts.

De plus, et au-delà de ce succès important, nous avons de bons résultats au niveau du recyclage et du tri sélectif. Nous faisons partie d'un des cantons qui trient le mieux dans le département, et cela est encourageant pour nous tous.

Quant aux composteurs qui aident au compostage individuel, il s'agit d'un véritable outil écologique et économique pour notre Communauté de Communes. Plus de 500 foyers en sont équipés aujourd'hui sur l'ensemble du canton, grâce aux prix très favorables dont nous faisons bénéficier chaque personne qui souhaite s'en équiper. Cela diminue de façon significative les tonnages transportés et permet d'éviter des hausses de prix du service.

De plus, vous verrez que nous avons beaucoup communiqué en direction des scolaires, et je remercie tout particulièrement les enfants qui nous aident en étant de véritables ambassadeurs auprès de leur parents. Merci également aux services qui s'occupent des ordures ménagères au sein de la Communauté de Communes et enfin merci à vous tous qui nous aidez en pratiquant le tri sélectif et en respectant les horaires de sortie des sacs-poubelles à maintenir une qualité de vie sur l'ensemble du canton et à protéger notre territoire de façon active en luttant contre la pollution par le tri et le recyclage.



Michel LAMARRE



Président de la C.C.P.H.

Edito du Président de la Commission Déchets

Mesdames, Messieurs,

Comme l'indique la loi Barnier nous devons vous communiquer annuellement le Rapport Annuel sur le Prix et la Qualité du Service Public d'Élimination des Déchets Ménagers. Ce rapport vous permet de connaître les indicateurs techniques (fréquences de collectes, moyens matériels et humains,...) ainsi que les indicateurs financiers (coût par tonne, par habitant,...) associés à notre Collectivité.

Comme l'a indiqué mon cher collègue, M. LAMARRE, nos résultats concernant le sélectif sont satisfaisants et permettent de mettre en avant notre collectivité au niveau départemental.

Néanmoins, je souhaiterais insister sur le geste du tri et sur les personnes qui n'ont pas encore intégré ce geste dans leur vie quotidienne. J'insiste sur le fait que ce petit geste permet de faire de grandes choses. Trier, c'est préserver notre environnement, c'est recycler des matériaux et épargner de la matière première, c'est également une économie pour la collectivité et donc pour soi. Une tonne de sélectif coûte moitié moins cher à traiter qu'une tonne d'ordure ménagère. C'est tout autant de gagné sur notre facture et sur notre environnement.

La politique de la Communauté de Communes est une « politique de porte-monnaie » qui essaye de pénaliser le moins possible les ménages et de garder une continuité dans les prix. Nous nous y engageons et nous y avons travaillé dans ce sens avec les nouveaux contrats que nous avons signé en 2006. Malgré cela, cet effort doit être commun et chacun de nous peut y apporter sa contribution en faisant tout simplement le tri chez soi.

Je vous rappelle pour cela que des colonnes d'apport volontaire sont disponibles sur l'ensemble du territoire. Ces colonnes sont destinées à recevoir vos déchets sélectifs. Aucun sac d'ordures ménagères, ni aucun encombrant n'est à déposer au pied de ces colonnes. Ces dépôts sauvages sont interdits et les contrevenants s'exposent à des poursuites judiciaires. Les encombrants sont à déposer dans notre déchèterie (ouverte 6 jours sur 7).

Je me réjouis également que notre politique de communication s'appuie sur les meilleurs relais existant dans nos familles et sur nos futurs trieurs, nos enfants. J'encourage les écoles à participer aux différentes actions pédagogiques que propose la Communauté de Communes, dont le rôle est d'offrir le meilleur service et la meilleure communication possible à nos concitoyens, petits et grands.

Je vous souhaite une bonne lecture et vous remercie de l'attention que vous porterez sur ce rapport, mais également chez vous, lors de votre geste de tri.

Christian TROCQUE



Président de la Commission Environnement de la C.C.P.H.

<i>Edito du Président de la CCPH</i>	2
<i>Edito du Président de la Commission Déchets</i>	3
<i>Préambule</i>	5
LES INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE	6
<i>I. La collecte des Ordures Ménagères</i>	7
1. Organisation générale du service	7
2. Tonnages Collectés	8
<i>II. La collecte du sélectif</i>	9
1. Organisation générale du service	9
2. Tonnages collectés	10
<i>III. Les collectes spécifiques</i>	11
1. Organisation générale	11
2. Tonnages collectés	12
<i>IV. La Déchèterie</i>	13
1. Organisation générale du service	13
2. Tonnages collectés	15
<i>V. Les Déchets Non Ménagers</i>	17
1. Les commerçants de Honfleur	17
a. Organisation du service	17
b. Tonnages collectés	18
2. Les industriels de Honfleur	18
LES INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT	19
<i>I. La nature des traitements et des valorisations</i>	20
1. Le Traitement des Ordures Ménagères	20
2. Le Traitement du Sélectif	20
3. Le Traitement à la sortie de la Déchèterie	22
LES INDICATEURS FINANCIERS	24
<i>I. Les Dépenses et leur Financement</i>	25
1. Budget voté	25
2. Budget exécuté	25
3. Bilan financier investissement	26
4. Synthèse financière du fonctionnement (ménages, hors Hôpital et commerçants)	26
a. Global (Ordures Ménagères Résiduelles, Collecte Sélective, Collecte et Traitement)	26
b. Les Ordures Ménagères Résiduelles (hors collecte sélective, produits amenés en déchèterie, etc...)	26
c. La Collecte Sélective (Verre+Recyclables)	27
d. La Déchèterie	28
LES FAITS MARQUANTS DE 2006	29
<i>I. Les nouveaux contrats</i>	30
<i>II. Le Compostage Individuel : un objectif écologique et économique pour la Communauté de Communes du Pays de Honfleur.</i>	32
LA COMMUNICATION	33
<i>I. Bilan des actions pédagogiques menées dans les écoles</i>	34

Préambule

La Communauté de Communes du Pays de Honfleur a été créée le 1er janvier 2003. Son périmètre, défini par arrêté préfectoral en date du 29 janvier 2002, reprend le contour du Canton de Honfleur. (Voir annexe 1)

La Communauté de Communes du Pays de Honfleur est constituée des communes suivantes :

Commune	Pop DGF 2006*
ABLON	1351
BARNEVILLE	171
CRICQUEBOEUF	225
EQUEMAUVILLE	1308
FOURNEVILLE	522
GENNEVILLE	676
GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR	815
HONFLEUR	8850
PENNEDEPIE	355
QUETTEVILLE	382
RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	1660
SAINT-GATIEN-DES-BOIS	1626
THEIL-EN-AUGE	179
TOTAL	18120

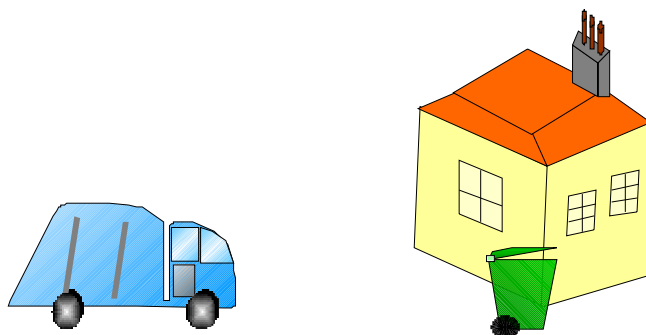
En adhérant à l'intercommunalité, les communes ont affiché leur volonté de conduire des projets communs pour le développement du Canton, mais aussi d'offrir un niveau de services toujours plus performant dans la gestion des secteurs touchant directement le cadre de vie des habitants qui seront étudiés par la Communauté de Communes et notamment ici l'élimination des Déchets Ménagers.

La CCPH a donc la compétence de collecte, tri et traitement des Déchets Ménagers et assimilés de ces 13 communes.

Le présent document constitue le rapport annuel 2006 sur la qualité et le prix du service public de traitement des déchets ménagers de la CCPH. Il liste les différents indicateurs techniques et économiques mis en œuvre par la collectivité.

* Dans le but de lisser les impacts relatifs aux variations saisonnières de population sur les différents indicateurs technico-économiques utilisés (performances de collecte, coût de revient...), les bases de population fournies par les services fiscaux pour le calcul de la dotation globale de fonctionnement (DGF) ont été préférées aux strictes données démographiques de l'INSEE. La population DGF prend en compte la population totale de la commune (population communale sans double compte, PSDC), majorée, sauf disposition particulière, d'un habitant par résidence secondaire, d'après l'article L. 2334-2 du code général des collectivités territoriales.

LES INDICATEURS TECHNIQUES DE COLLECTE



I. La collecte des Ordures Ménagères

1. Organisation générale du service

Ce service comprends la collecte des déchets ménagers des particuliers et des commerçants, celle des marchés de Honfleur du mercredi et du samedi ainsi que leur transport jusqu'au quai de transfert.

Cette prestation est effectuée par un prestataire : la COVED (inchangé après l'appel d'offres de l'été 2006).

Depuis novembre 2006, les collectes sur Honfleur et la Rivière Saint Sauveur commencent à partir de 3h30. De plus les collectes sur toutes les communes sont maintenues les jours fériés (hors 1^{er} mai).

En haute saison certaines communes disposent d'une collecte supplémentaire.

Type de Collecte	Communes Concernées	Fréquences	Heure de départ de la collecte	Heure de fin de collecte	Présentation	Moyens Humains (Chauffeurs + Ripeurs)	Moyens Matériels (BOM + VU)
Collecte des Déchets Ménagers En Basse Saison	ABLON	Lundi	10h00	13h00	Les sacs doivent être mis en sac à partir de 19H30 la veille de la collecte	10	5
		Jeudi	8h30	10h45			
	BARNEVILLE	Lundi	8h30	9h30			
	CRICQUEBOEUF	Mardi	8h30	10h30			
	EQUEMAUVILLE	Lundi	9h00	10h30			
		Vendredi	8h00	10h00			
	FOURNEVILLE	Mardi	10h30	13h00			
	GENNEVILLE	Jeudi	6h30	8h30			
	GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR	Mardi	10h30	12h00			
	GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR Le Bourg	Vendredi	9h00	11h00			
	HONFLEUR Centre	Tous les jours de la semaine	3h30	6h30			
	HONFLEUR Buquet Québec Laurentides Canteloup	Lundi, mercredi, samedi	7h00	13h00			
	HONFLEUR Autres Quartiers	Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi	6h00	7h00			
	PENNEDEPIE	Mardi	7h30	8h30			
	QUETTEVILLE	Mardi	7h30	10h30			
	RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	Lundi	3h30	7h00			
		Vendredi	3h30	7h00			
	SAINT-GATIEN-DES-BOIS	Lundi	7h00	11h00			
		Vendredi	7h00	11h00			
	THEIL-EN-AUGE	Lundi	11h00	12h25			
VASOUY	Mardi	6h45	7h30				

Tableau 1 : Organisation et Fréquence des collectes en basse saison pour les ordures ménagères.

Type de Collecte	Communes Concernées	Fréquences	Heure de départ de la collecte	Heure de fin de collecte	Présentation	Moyens Humains (Chauffeurs + Ripeurs)	Moyens Matériels (BOM + VU)
Collecte des Déchets Ménagers En haute saison (du 15 Juin au 15 septembre)	ABLON	Lundi et jeudi	10h00	13h00	Les sacs doivent être mis en sac à partir de 19H30 la veille de la collecte	10	5
	BARNEVILLE	Lundi	8h30	10h45			
	CRICQUEBOEUF	Mardi et vendredi	8h30	10h30			
	EQUEMAUVILLE	Lundi et vendredi	9h00	10h30			
	FOURNEVILLE	Mardi	10h30	13h00			
	GENNEVILLE	Jeudi	6h30	8h30			
	GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR	Mardi (et le bourg le vendredi)	10h30	13h00			
	HONFLEUR Centre	Tous les jours de la semaine	3h30	6h30			
	HONFLEUR Buquet Québec Laurentides Canteloup	Lundi, mercredi, samedi	7h00	13h00			
	HONFLEUR Autres Quartiers	Lundi, Mardi, Mercredi, Vendredi et Samedi	6h00	7h00			
	PENNEDEPIE	Mardi et vendredi	7h30	8h30			
	QUETTEVILLE	Mardi et vendredi	7h30	12h00			
	RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	Lundi et vendredi	3h30	7h00			
	SAINT-GATIEN-DES-BOIS	Lundi et vendredi	7h00	11h00			
	THEIL-EN-AUGE	Lundi	11h00	13h00			
VASOUY	Mardi et Vendredi	6h45	8h30				

Tableau 2 : Organisation et Fréquence des collectes en haute saison pour les ordures ménagères.

2. Tonnages Collectés

Le contrôle des tonnages collectés et traités est fait par relevé des tickets de pesées fournis par le prestataire et par comparaison avec les indications du centre de traitement.

	Rappel 2003 (1)	Rappel 2004 (2)	Rappel 2005 (2)	2006 (3)
Population	15933	16371	16371	18120
Tonnage OM	7556	7884	7977	8199
Ratio kg/hab/an	474,24	481,58	487,26	452,48

(1) Recensement de 1999

(2) Recensement de 1999 et 2004

(3) Population DGF 2006

Tableau 3 : Tonnages et Ratio (Kg/hab./an) comparés 2003, 2004, 2005 et 2006 pour les OM résiduelles.

A population estimée constante, l'augmentation de tonnage serait de 2.8%, correspondant vraisemblablement à l'évolution de population (corroborée par le nombre de permis délivrés en 2006 pour de nouvelles constructions). La prise en compte de la population DGF (prenant en compte en partie la population des résidences secondaires) fait baisser le ratio de production par habitant de 487 à 452.5 Kg/hab./an.

II. La collecte du sélectif

1. Organisation générale du service

La collecte sélective des matériaux recyclables a été mise en place le 1^{er} février 2000. La COVED est titulaire du contrat dont elle sous traite la collecte des colonnes d'apport volontaire à la société SPHERE (inchangé dans le cadre du nouveau contrat).

Les déchets recyclables sont divisés en trois flux :

- **Les corps plats** : Journaux, magazines, cartonnettes (signalétique bleue).
- **Les corps creux** : Briques alimentaires, bouteilles en plastique et boîtes métalliques (signalétique jaune).
- **Le verre** : bouteilles, pots et bocaux en verre (signalétique verte).

Selon que la commune est rurale ou littorale, deux systèmes de collecte ont été mis en place afin d'optimiser techniquement et économiquement cette collecte.

↳ **Le porte à porte** : les habitants disposent de sacs leur permettant de trier leurs déchets à la source, la collecte s'effectue à domicile. Des sacs translucides bleus et jaunes sont disponibles gratuitement dans les mairies des communes concernées : **Ablon, Equemauville, Genneville, Honfleur-Vasouy** (sauf habitat vertical), **Pennedepie et La Rivière Saint Sauveur**.

Le tri du verre étant rentré dans les habitudes des particuliers, la collecte à domicile du verre n'est pas nécessaire ni souhaitable (problème de débris).

Depuis Novembre 2006 (nouveau contrat) la collecte des sacs jaunes et bleus se fait par alternance, dans le cadre de l'optimisation du service et de son coût.



↳ **L'apport volontaire** : les habitants de l'ensemble des communes disposent de colonnes jaunes, bleues, et vertes de 3 à 4 m³ (voir annexe 2) pour déposer les déchets recyclables. Le secteur de Honfleur en **habitat vertical** a été équipé de très nombreuses colonnes, un point toutes les trois entrées d'immeubles, car la configuration des lieux dans les immeubles ne permet pas aux habitants de stocker à domicile leurs déchets recyclables.

Type de Collecte	Communes Concernées	Fréquences	Heure de départ de la collecte	Heure de fin de collecte	Présentation	Moyens Humains (Chauffeurs + ripeurs)	Moyens Matériels (BOM + VU)
Collecte du Sélectif (Corps Creux/Corps Plats)	ABLON	Jeudi en alternance	9h00	11h00	Les Corps Creux sont mis en sacs jaunes et les Corps Plats en sacs bleus. Les sacs doivent être présentés à partir de 19H30 la veille de la collecte. Ces sacs sont à récupérer en mairie de votre domicile.	5	3
	BARNEVILLE						
	CRICQUEBOEUF						
	EQUEMAUVILLE	Jeudi en alternance	8h00	10h30			
	FOURNEVILLE						
	GENNEVILLE	Jeudi en alternance	8h30	10h00			
	GONNEVILLE-SUR-HONFLEUR						
	HONFLEUR	Jeudi en alternance	3h30	6h30			
	HONFLEUR Buquet Québec Laurentides Canteloup	Jeudi en alternance	6h30	8h45			
	HONFLEUR Canteloup						
	PENNEDEPIE	Jeudi en alternance	5h30	6h00			
	QUETTEVILLE						
	RIVIERE-SAINT-SAUVEUR	Jeudi en alternance	7h00	8h45			
	SAINT-GATIEN-DES-BOIS						
	THEIL-EN-AUGE						
VASOUY	Jeudi en alternance	5h00	6h00				

Les cases correspondent aux communes collectées en colonne d'apport volontaire

Tableau 4 : Organisation et fréquences des collectes pour les recyclables.

Depuis le nouveau contrat, les collectes sont maintenues tous les jours fériés (hors 1^{er} mai).

2. Tonnages collectés

Le contrôle des tonnages collectés et traités est fait par relevé des tickets de pesées fournis par le prestataire et par comparaison avec les indications du centre de traitement.

	Rappel 2003 (1)	Rappel 2004 (2)	Rappel 2005 (2)	2006 (3)
Population	15933	16371	16371	18120
Tonnage Sélectif (t)	491	536	563	565
Tonnage Verre (t)	563	568	612	612
Ratio kg/an/hab Sélectif	30,82	32,74	34,39	31,16
Ratio Kg/an/hab Verre	35,34	34,70	37,38	33,76

(1) Recensement de 1999

(2) Recensement de 1999 et 2004

(3) Population DGF 2006

Tableau 5 : Tonnages et Ratio (Kg/hab./an) comparés 2003, 2004, 2005 et 2006.

Les tonnages collectés n'évoluent pratiquement pas, alors que la population augmente sensiblement. Cela implique que la communication doit être renforcée sur ce sujet.

Zoom sur les chiffres du sélectif en 2006 :

Type de déchets	Quantités (en tonnes)	
	Collecte	
	En PAP (soit 14200 hab.)	En AV (soit 18120 hab.)
Corps Creux (t)	96,03	168,04
Corps Plats (t)	253,84	46,68
Verre (t)		611,71
Total (t)	349,87	826,43
Total en kg/hab./an (verre compris)		45,61
Total en kg/hab./an (hors verre)	24,64	11,85

PAP= Porte à Porte ; AV= Apport Volontaire

III. Les collectes spécifiques

1. Organisation générale

La collecte des encombrants et ferrailles :

Type de Collecte	Communes Concernées	Fréquences	Heure de départ de la collecte	Heure de fin de collecte	Présentation	Moyens Humains (Chauffeurs + ripeurs)	Moyens Matériels (BOM + VU)
Collecte des encombrants	HONFLEUR	4 Collectes Trimestrielles le premier mercredi de chaque trimestre	6h00	15h00	Par définition, les "objets encombrants" sont des objets volumineux provenant des ménages, tels que les meubles, matelas, commodes... et dont le poids et les dimensions sont supérieures aux dimensions d'un coffre de voiture, qui permettent leur apport direct en déchèterie mais permettent d'être chargés par deux personnes dans la benne.	4	2
	AUTRES COMMUNES	2 Collectes Annuelles	6h00	15h00			

Tableau 6 : Organisation et fréquences des collectes pour les encombrants.

Les dates précises de collectes sont envoyées en début d'année à la mairie de votre domicile.



Les Déchets Ménagers Spéciaux ne sont pas des encombrants. Ils sont à déposer en déchèterie. Les "objets encombrants" sont des objets volumineux.

La collecte des déchets verts :

Type de Collecte	Commune Concernée	Fréquences	Heure de départ de la collecte	Heure de fin de collecte	Présentation	Moyens Humains (Chauffeurs + ripeurs)	Moyens Matériels (BOM + VU)
Collecte des déchets verts en porte à porte	HONFLEUR	Tous les Mardi du 1er avril au 31 octobre inclus.	6h00	15h00	Les déchets verts doivent être présentés mis en sacs ou bacs ouverts. Les branchages sont liés entre-eux et ne devront pas dépasser 1m.	4	2

La collecte des déchets issus des médicaments : ces médicaments non utilisés ainsi que leurs emballages mêmes vides sont à rapporter chez le pharmacien. Par cette action, le consommateur évite leur mise en décharge et permet une valorisation énergétique à la charge de Cyclamed (et non de la collectivité).

La collecte des déchets d'amiante : Ce type de déchets n'est pas pris en charge par la déchèterie de Honfleur. Ils sont par exemple à déposer à la déchèterie de Pont-Audemer (moyennant paiement d'une participation).

2. Tonnages collectés

Tonnages PAP	2003	2004	2005	2006
Encombrants	134,84	141,24	175,68	180,13
Ferrailles	33,04	36,70	21,60	21,58
Déchets Verts	207,45	224,94	268,96	324,00

IV. La Déchèterie

1. Organisation générale du service

Il existe une déchèterie gérée par la Société COVED (inchangé depuis le nouvel appel d'offres), dont le fonctionnement est régi dans l'arrêté syndical visé en préfecture le 7 décembre 1999 et l'arrêté modificatif visé en préfecture le 23 novembre 2001.

La gestion de la déchèterie comprend la fourniture et l'entretien des bennes, l'évacuation des déchets récupérés, l'entretien de la déchèterie et son gardiennage.



Les jours et horaires d'ouverture de la déchèterie sont :

Du Mardi au Samedi de 9H à 12H et de 14H à 18H
Le Dimanche de 10H à 12H

Elle est accessible aux particuliers, commerçants et services communaux des 13 communes. Le contrôle est effectué à l'entrée, toute personne doit pouvoir justifier de sa domiciliation sur l'une des 13 communes citées en présentant sa carte d'accès.

Cette carte, gratuite pour les particuliers, est à retirer en mairie du domicile. Les commerçants et artisans disposent d'une carte « professionnelle » disponible auprès de la COVED. Un titre de recette est envoyé de façon semestrielle à l'entreprise effectuant les dépôts.

Déchets acceptés	Filière d'élimination	Tarifs pour les particuliers	Tarifs pour les commerçants
Verres	Recyclage	Gratuit	Réservé aux particuliers
Journaux magazines	Recyclage	Gratuit	Réservé aux particuliers
Bouteilles en plastique, boîtes métalliques, briques alimentaires	Valorisation matière	Gratuit	Réservé aux particuliers
Pneus	Valorisation énergétique en four cimentier	Gratuit	Réservé aux particuliers
Piles	Recyclage	Gratuit	Gratuit
Huile de vidange	Recyclage	Gratuit	Réservé aux particuliers
Batterie	Recyclage	Gratuit	Gratuit
Encombrants	Enfouissement	Gratuit	11 €/m3
Ferrailles	Valorisation matière, recyclage	Gratuit	8,30 €/m3
Huiles minérales	Recyclage	Gratuit	Gratuit
Déchets verts	Compostage	Gratuit	6,30 €/m3
Bois	Compostage	Gratuit	Gratuit
Gravats	Enfouissement	Gratuit	10 €/m3
Déchets ménagers spéciaux	Recyclage et valorisation énergétique	Gratuit	Réservé aux particuliers
Cartons	Recyclage	Gratuit	3,30 €/m3

Tableau 10 : Tarifs de la déchèterie

Les déchets refusés sont les suivants :

- ✓ Les déchets ménagers,
- ✓ Les déchets industriels,
- ✓ Les déchets d'activités de soins à risques infectieux diffus,
- ✓ Les médicaments
- ✓ Les déchets amiantés,
- ✓ Les déchets organiques putrides,
- ✓ Les dépôts d'épave de véhicules automobiles,
- ✓ Le déversement de toute matière inflammable ou toxique et de tout corps susceptible d'exploser autres que ceux désignés ci-dessus comme déchets ménagers spéciaux.

Cette liste n'est pas limitative, le gardien est habilité à refuser des déchets qui en raison de leur nature, leur forme ou leur dimension présenteraient un danger pour l'exploitation.

De plus, conformément au règlement sanitaire, la récupération des matériaux et la descente dans les bennes sont strictement interdits.

Depuis 2003, le **conteneur de collecte des textiles usagés** a été retiré de la déchèterie en raison de vandalisme sur ce contenu. Néanmoins, il reste aux habitants la possibilité de déposer les textiles dans les centres caritatifs.

2. Tonnages collectés

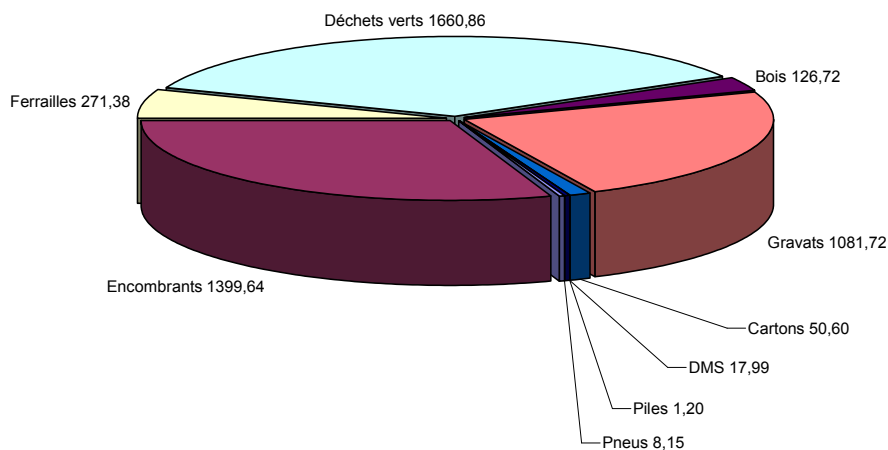
Déchets	2003	2004	2005	2006
Pneus	7,88	18,02	6,84	8,15
Encombrants	1 444,84	1477,20	1599,68	1399,64
Ferrailles	427,93	356,51	338,24	271,38
Déchets verts	1 106,24	1441,28	1445,32	1660,86
Bois				126,72
Gravats	1 142,12	996,27	1141,84	1081,72
Cartons	43,11	46,38	43,34	50,60
Piles	1,11	0,75	0,81	1,20
DMS		9,37	13,11	17,99
TOTAL	4 173,23	4345,78	4589,18	4618,26

Tableau 11 : Tonnages comparés 2003, 2004, 2005 et 2006

Déchets	2003	2004	2005	2006
Pneus	0,49	1,10	0,42	0,45
Encombrants	90,68	90,23	97,67	77,24
Ferrailles	26,86	21,78	20,65	14,98
Déchets verts	69,40	88,04	88,25	91,66
Bois				6,99
Gravats	71,68	60,86	69,72	59,70
Cartons	2,71	2,83	2,65	2,79
Piles	0,07	0,05	0,05	0,07
DMS		0,57	0,8	0,99
TOTAL	261,92	265,46	280,21	254,87

Tableau 12 : Ratio (Kg/hab./an) comparés 2003, 2004, 2005 et 2006

Tonnages totaux reçus à la déchèterie



Zoom sur les Déchets Ménagers Spéciaux :

Il existe différents types de produits nommés Déchets Ménagers Spéciaux qui sont collectés à la déchèterie.

Désignation du Produit	Kg 2005	Répartition 2005	Kg 2006	Répartition 2006
Acides (Acide chlorhydrique, acide de batterie, détartrant)	8	0,06%	23	0,13%
Aérosols	52	0,40%	52	0,29%
Bases (Soude, ammoniac, lessive alcaline, déboucheurs)	67	0,51%	17	0,09%
Emballages souillés	629	4,80%	2 647	14,71%
Huiles	524	4,00%	201	1,12%
Phytoprotecteurs (Insecticides, désherbants, produits de traitement des jardins)	116	0,88%	67	0,37%
Produits particuliers ou non identifiés	388	2,96%	362	2,01%
Solides/pateux (Peintures, vernis, cires, colles, mastics, cosmétiques)	10 966	83,63%	14 013	77,88%
Solvants (Diluant, détachant, White Spirit, essence, gazole, traitement des bois)	0,363	2,77%	611	3,40%
Total	13 113		17 993	



V. Les Déchets Non Ménagers

1. Les commerçants de Honfleur

a. Organisation du service

La Ville de Honfleur a instauré une redevance spéciale (Code Général des Collectivités Territoriales et notamment les articles L.2224-14, L.2224-15 et L.2333-78) auprès des commerçants du centre, de manière à prendre en compte l'établissement de services supplémentaires par rapport à celui offert aux particuliers. L'arrêté de la Communauté de Communes en date du 18 juin 2004 rend la redevance obligatoire pour tout commerce situé sur le tracé. Cette disposition est conforme aux textes réglementaires.

Les commerçants et restaurateurs, séparés en catégorie (*voir Annexe 3*), bénéficient ainsi de services supplémentaires suivants :

✓ **Catégorie 1 d'un montant forfaitaire annuel de 50 € :**

Cette prestation comprend une collecte supplémentaire des déchets ménagers le jeudi ainsi que des collectes supplémentaires pour les cartons d'emballages pour des commerces dont la production de carton ne justifie pas le tarif normal de 100 €.

Les jours de collecte pour ces cartons sont :

- Du 1^{er} mai au 30 septembre, les lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche.
- Du 1^{er} octobre au 30 avril, les lundi et vendredi

✓ **Catégorie 2 d'un montant forfaitaire annuel de 100 € :**

Cette prestation comprend une collecte complémentaire des déchets ménagers le jeudi ainsi que des collectes supplémentaires pour les cartons d'emballages indiquées ci-dessus (production de cartons supérieure).

✓ **Catégorie 3 d'un montant forfaitaire annuel de 200 € :**

Cette prestation reprend celle des catégories 2 complétée de collectes supplémentaires pour les verres.

Les jours de collecte pour les verres sont :

- Du 1^{er} mai au 30 septembre, les lundi, mercredi, vendredi, samedi et dimanche.
- Du 1^{er} octobre au 30 avril, les lundi et vendredi

(Attention, ne sont pas compris dans la dénomination verres : vaisselle, porcelaine, verre de construction, pare-brise, verrerie médicale, verre optique, verre armé.)

b. Tonnages collectés

	2003	2004	2005	2006
Verre	99	100	100	107
Cartons	15	15	20	23
Total valorisé	114	115	120	129

2. Les industriels de Honfleur

Un référentiel a été créé qui définit le circuit, la nature et les jours de collecte à respecter sur la zone industrielle. Ce dernier est en place depuis le 1^{er} janvier 2002. Une communication particulière a été faite à l'attention des industriels pour les informer de ces modifications.

Les jours de collectes et la nature des déchets acceptés sont :

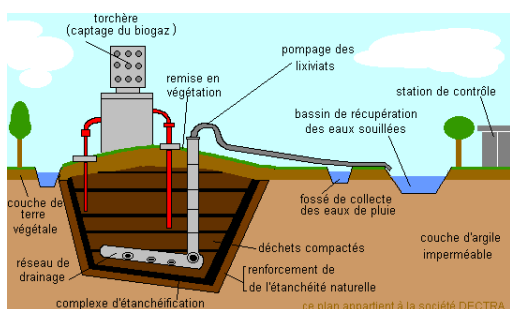
- Le mardi et le vendredi collecte des déchets ménagers tels que les déchets des activités normales de nettoyage des bureaux (papier broyé notamment) et de préparation des repas (résidus alimentaires).
- Le jeudi collecte des encombrants (déchets des garages, déchets de bois, mobilier...) et de ferrailles collectées séparément afin de permettre le recyclage des ferrailles.

Ne sont compris dans aucune des catégories :

- Les cartons qui doivent être recyclés,
- Les produits toxiques, bidon d'huile, de peinture,...
- Les pneus,
- Les vitres, pare-brise présentant un danger pour les rippeurs.

Cette liste est non exhaustive et le prestataire est laissé seul juge en dernier recours de ce qu'il doit ou non collecter, notamment en terme de poids ou de volume...

LES INDICATEURS TECHNIQUES DE TRAITEMENT



I. La nature des traitements et des valorisations

L'ensemble des sites de traitement et de valorisation retenus pour l'élimination des déchets de la CCPH est conforme aux prescriptions du Plan Départemental d'Élimination des Déchets Ménagers et Assimilés du Calvados.

1. Le Traitement des Ordures Ménagères

Depuis Août 2006, le traitement des 8199 Tonnes des Ordures Ménagères de la CCPH est confié à SITA au Centre D'Enfouissement Technique de classe II de Cauvicourt (14).



Casier de stockage des ordures Ménagères dans un Centre d'Enfouissement Technique de Classe II

2. Le Traitement du Sélectif

Les matériaux issus de la collecte sélective en porte à porte ou en apport volontaire sont triés à Pont Audemer au centre de tri de la COVED depuis Novembre 2006. Le tri et le conditionnement des matériaux collectés correspondent aux prescriptions techniques minimales fixées par les contrats signés entre la CCPH, les sociétés Eco Emballages (pour les emballages) et COVED, et Chapelle Darblay (pour le papier).

— Depuis le 1^{er} Janvier 2006, le nouvel agrément dit « Barème D » est entré en vigueur. **Pour 2006, la Collectivité a fait le**

choix de la Reprise Garantie, après mise en consultation, avec la société COVED sur les aciers, les emballages ménagers récupérés ou emballage liquide pour alimentaire EMR/ELA,



l'aluminium, sur les bouteilles et flacons d'emballages ménagers en matières plastique (type de plastique : PET Q4/clair, PET Q5/couleur et PEHD/opaque) et Châpelle Darblay pour le papier issu de la collecte sélective. Ceci permet d'obtenir des prix de reprise plus élevés qui ont permis d'améliorer les recettes de valorisation. Le Verre est pris en Garantie de Reprise par BSN.

Le tableau ci-après permet de déterminer le refus de tri appliqué à la collecte sélective, lequel est à la fois fonction de l'implication des habitants et de la qualité du geste du tri au centre de tri.

Matière	Tonnages CCPH entrés au centre de tri 2006	Refus de tri*
Corps Plats*	415,07	57,88 T soit 10,38 %
Corps Creux*	142,43	

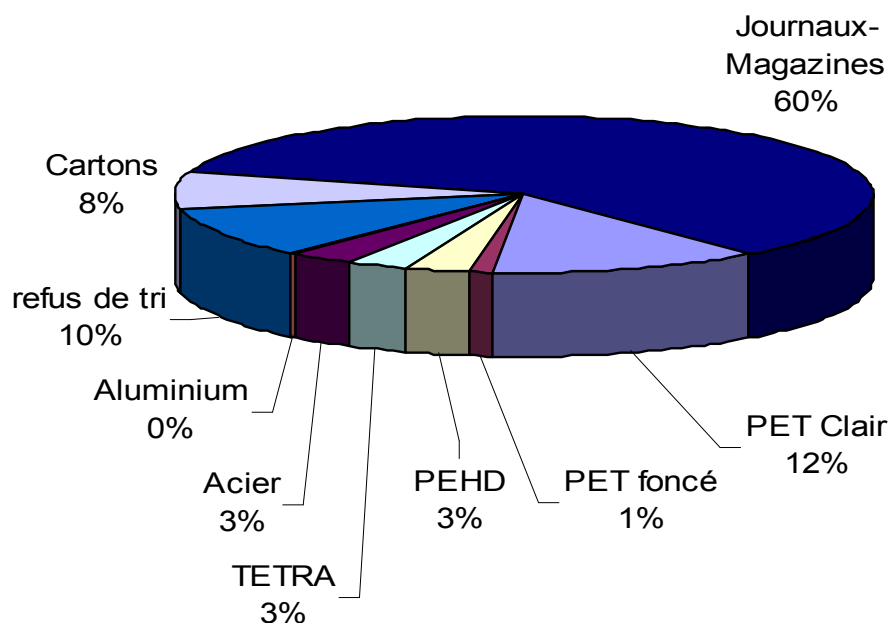
Tableau 13 : Refus de tri sur les produits de la collecte sélective.

***Corps plats** : cartonnettes, journaux, magazines, carton.











***Corps creux** : acier, aluminium, briques alimentaires, PVC, PET, PEHD.

***Refus de tri** : partie non valorisable issue du tri (mis en décharge).

Répartition des tonnages reçus au centre de tri



Voici quelques exemples de valorisation :

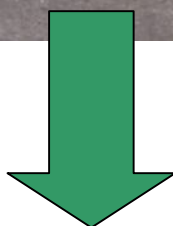
<p>> 93 tonnes de plastique triée et recyclée</p>		<p>= 76 981 litres de pétrole brut économisés</p>	
<p>> 373 tonnes de papier-carton triée et recyclée</p>		<p>= 974 tonnes de bois épargnées</p>	
<p>> 1.5 tonne d'aluminium triée et recyclée</p>		<p>= 1 an de consommation d'électricité d'environ 3 personnes économisée</p>	
<p>> 612 tonnes de verre triée et recyclée</p>		<p>= 403 tonnes de sables épargnés</p>	
<p>> 17 tonnes d'acier triée et recyclée</p>		<p>= 24 tonnes de minerai de fer épargnée</p>	

Quantités 2006 produites par CCPH

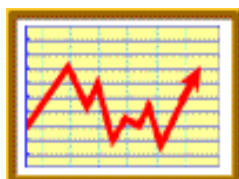
3. Le Traitement à la sortie de la Déchèterie

Les déchets collectés en déchèterie sont valorisés dans des filières spécifiques :

PRODUITS	FILIERES AU 1er AOÛT 2006	DEVENIR
Pneus	SMC	Valorisation énergétique en four cimentier
Cartons	CDT HONFLEUR (14)	Carton
Batteries	MADLINE (61)	Plomb
Ferrailles	GDE/PASSENAUD	Acier
Encombrants	SITA (14)	Enfouissement
Piles	EURODIEZE (57)	Métaux
Déchets Verts	VALNOR (76)	Terreau
Bois	VALNOR (76)	Panneaux particules Chaufferie industrielle
Gravats	ETARES (76)	Remblais



LES INDICATEURS FINANCIERS



I. Les Dépenses et leur Financement

1. Budget voté

Le budget voté (en dépenses et en recettes) s'élève à 2 192 513,30 €.

2. Budget exécuté

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT	
Coûts Hors ménages:	
Hôpital	20 803,09 €
Commerçants	71 845,30 €
Coûts Ménages:	
Coût pour les ménages	2 061 511,44 €
Reprise du déficit 2005	48 375,14 €
TOTAL	2 202 534,97 €

RECETTES DE FONCTIONNEMENT	
Recettes Eco Emballages	71 845,30 €
Vente des matériaux	50 598,81 €
Recettes diverses	34 247,63 €
Redevance Spéciale (commerçants)	75 492,00 €
	232 183,74 €
Recettes Internes (Taxe pour l'Enlèvement des Ordures Ménagères)	2 017 861,00 €
TOTAL	2 250 044,74 €

Soit un total positif de 47 509.77 €.

1) La Communauté de Communes fonctionne en fiscalité directe, c'est-à-dire qu'elle vote un produit attendu et que les services fiscaux prélèvent **la Taxe d'Enlèvement d'Ordures Ménagères** auprès des habitants. Les communes ont été regroupées en 7 catégories représentatives du service rendu.

L'administration fiscale applique le taux calculé sur une base proche du foncier bâti.

Nota : Les taux calculés ne sont pas proportionnels au service rendu, seul le produit attendu est déterminé en fonction du service.

2) Les recettes se sont avérées supérieures aux prévisions, notamment du fait de meilleures conditions de vente de matériaux, et de la revalorisation des bases fiscales.

3. Bilan financier investissement

DEPENSES (achat de bacs et de colonnes...)	27 525,47 €
---	-------------

RECETTES (hors FCTVA)	24 302,16 €
------------------------------	-------------

Le déficit d'investissement sera reporté en 2007.

4. Synthèse financière du fonctionnement (ménages, hors Hôpital et commerçants)

a. Global (Ordures Ménagères Résiduelles, Collecte Sélective, Collecte et Traitement)

CHARGES	Montants (en euros)		
	Par an	Par hab.	Par tonne
Coût de fonctionnement	2 109 887	116,44	144,42

PRODUITS	Montants (en euros)		
	Par an	Par hab.	Par tonne
Recettes (soutiens Eco-Emballages et vente des produits recyclés, hors TEOM)	232 184	12,81	15,89

TOTAL	1 877 703	103,63	128,52
--------------	------------------	---------------	---------------

b. Les Ordures Ménagères Résiduelles (hors collecte sélective, produits amenés en déchèterie, etc...)

CHARGES	Montants (en euro)		
	Par an	Par hab.	Par tonne
Collecte des OM	569 840,82 €	31,45	69,50
Gestion du Quai de Transfert	54 533,51 €	3,01	6,65
Transport des OM	98 750,13 €	5,45	12,04
Traitement des OM	528 526,12 €	29,17	64,46
Sous total	1 251 651	69,08	152,66

PRODUITS	Montants (en euros)		
	Par an	Par hab.	Par tonne
Refacturation Hôpital	20 803,09 €	1,15	2,54
Sous total	20 803,09 €	1,15	2,54

TOTAL	1 230 847,48 €	67,93	150,12
--------------	-----------------------	--------------	---------------

ZOOM : COMPARATIF AVEC LE BILAN DEPARTEMENTAL 2004 :

En 2004, le coût moyen de collecte des ordures ménagères résiduelles sur le Calvados était de 61 €/t. (CCPH 2005 = 66,36 €/t / CCPH 2006 = 69.50 €/t)

La charge relative au traitement des ordures ménagères résiduelles était de 61 €/t. (CCPH 2005 = 68.02 €/t / CCPH 2006 = 64.46 €/t)

c. La Collecte Sélective (Verre+Recyclables)

CHARGES	Montants (en euro)		
	Par an	Par hab.	Par tonne
Collecte du verre en av+transport	33 595,14 €	1,85 €	54,92 €
Collecte du sélectif en pap	90 584,65 €	5,00 €	258,91 €
Collecte du sélectif en av	22 642,21 €	1,25 €	105,45 €
Tri des corps creux	36 520,88 €	2,02 €	138,30 €
Tri des cops plats	39 691,81 €	2,19 €	132,08 €
Sous total	223 034,70 €	12,31 €	189,61 €

(pap=porte à porte ; av=apport volontaire)

PRODUITS	Montants (en euros)		
	Par an	Par hab.	Par tonne
Soutien à la tonne triée	71 845,30 €	3,96 €	92,16 €
Vente des matériaux	50 598,81 €	2,79 €	43,02 €
Sous total	122 444,11 €	6,76 €	135,18 €

TOTAL	100 590,59 €	5,55 €	54,43 €
--------------	---------------------	---------------	----------------

ZOOM : COMPARATIF AVEC LE BILAN DEPARTEMENTAL 2004 :

En 2004, le coût moyen de collecte du verre s'élevait à 38 €/t. (CCPH 2005 = 55.63 €/t / CCPH 2006 = 54.92 €/t)

Le coût moyen de collecte du sélectif en porte à porte était de 360 €/t (CCPH 2005 = 266.92 €/t / CCPH 2006 = 258.91 €/t) et celui en apport volontaire de 100 €/t (CCPH 2005 = 97.30 €/t / CCPH 2006 = 105.45 €/t)

La collecte sélective des recyclables (hors verre) représente une charge, recette déduites, de 70 à 320 €/t (CCPH = 200 €/t).

d. La Déchèterie

CHARGES	Montants (en euro)		
	Par an	Par hab.	Par tonne
Exploitation de la déchèterie	73 915,15 €	4,08 €	16,00 €
Transport et Traitement des ferrailles (hors valorisation)	4 687,43 €	0,26 €	17,27 €
Transport et Traitement des cartons	10 900,66 €	0,60 €	215,43 €
Transport et Traitement des piles	1 075,61 €	0,06 €	896,35 €
Transport et Traitement des pneumatiques	4 508,13 €	0,25 €	553,14 €
Transport et Traitement des encombrants (y compris la collecte en porte à porte)	135 163,74 €	7,46 €	96,57 €
Transport et Traitement des déchets verts (y compris la collecte en porte à porte)	53 192,37 €	2,94 €	32,03 €
Bois	7 721,47 €	0,43 €	60,93 €
Transport des DMS	23 050,82 €	1,27 €	1 281,31 €
Traitement des DMS	12 766,36 €	0,70 €	709,52 €
Transport des gravats	7 700,29 €	0,42 €	7,12 €
Traitement gravats	2 986,20 €	0,16 €	2,76 €
TOTAL	337 668,23 €	18,64 €	73,12 €

ZOOM : COMPARATIF AVEC LE BILAN DEPARTEMENTAL 2004 :

En 2004, sur le département du Calvados, le coût moyen de la gestion des encombrants en déchèterie était estimé à 7.5 €/hab. DGF/an. (CCPH 2005= 9.12 €/hab/an / CCPH 2006 = 7.46 €/hab. DGF/an)

Le coût du transport et du traitement des déchets verts était lui de 2.3 €/hab. (CCPH 2005= 3.58 €/hab. / CCPH 2006 = 2.94 €/hab.)

Le coût global de la gestion des déchets dangereux des ménages ou DMS était estimé à plus de 1100 €/t soit 0.7 €/hab. (CCPH 2005 = 1997.15 €/t soit 1.6 €/hab. / CCPH 2006 = 1990.83 €/t soit 1.97 €/hab.)

LES FAITS MARQUANTS DE 2006

I. Les nouveaux contrats

Le contrat liant la collectivité à la société COVED pour l'Élimination de ses déchets ménagers est arrivé à terme en Juillet 2006.

Par conséquent la collectivité a lancé un nouveau marché sous la forme d'un appel d'offres ouvert conforme aux dispositions des articles 33 et 57 à 59 du Code des Marchés Publics (appel d'offres européen, compte tenu du montant)

Conformément au Code des Marchés Publics, pour ouvrir ce marché aux PME et pour accroître la concurrence, ce marché a été scindé en plusieurs lots.

L'allotissement est le suivant :

- ◇ **Lot n°1 : Collecte des ordures et du sélectif**
 - *La collecte en porte à porte ou en points de regroupement des ordures ménagères et le transport jusqu'au quai de transfert.*
 - *La collecte en porte à porte des encombrants et des ferrailles*
 - *La collecte des recyclables en porte à porte :*
 - 1 : La collecte des recyclables en porte à porte, ou en points de regroupement, la reprise et le transport des produits collectés jusqu'au centre de tri
 - 2 : Les collectes des recyclables issues de la collecte des commerçants dans le cadre de la Redevance Spéciale.
 - *La collecte en porte à porte des déchets verts*
 - *La gestion du quai de transfert (dépôt, reprise et pesée des déchets ménagers et encombrants)*
- ◇ **Lot n°2 : Transport depuis le quai de transfert jusqu'au centre de traitement des déchets ménagers et encombrants et leur traitement en centre de traitement.**
- ◇ **Lot n°3 : Collecte des recyclables secs en apport volontaire, transport du quai de transfert au centre de traitement des recyclables collectés en porte à porte et tri de l'ensemble des recyclables.**
- ◇ **Lot n°4 : Gestion de la déchèterie et le transport des différents produits depuis la déchèterie jusqu'aux sites de valorisation**
- ◇ **Lot n°5 : Traitement des déchets verts**
- ◇ **Lot n°6 : Valorisation des ferrailles**
- ◇ **Lot n°7 : Valorisation du bois**
- ◇ **Lot n°8 : Traitement des gravats**

Ce marché a été attribué courant Juillet 2006 aux entreprises suivantes :

N° du Lot	Caractéristiques	Durée du marché	Candidats Retenus
1	Collecte en porte à porte et gestion du quai de transfert	6 ans	COVED avec option N°1-6-5 (Nettoyage des colonnes) et N°1-6-6 (Nettoyage des bacs)
2	Transport et Traitement des Ordures ménagères et des Encombrants	3 ans	SITA (offre de base:enfouissement)
3	Tri et Transport des Recyclables	6 ans	COVED
4	Gestion de la déchèterie et transport	6 ans	COVED
5	Traitement des déchets verts	2 ans	RUDOFERT (VALNOR)
6	Valorisation des ferrailles	2 ans	COVED
7	Valorisation du bois	2 ans	RUDOFERT (VALNOR)
8	Traitement des gravats	2 ans	COVED

Ce marché a par conséquent entraîné diverses modifications dont notamment :

- Heures de collecte pour les ordures ménagères modifiées : collecte de nuit pour Honfleur et la Rivière Saint Sauveur ;
- Fréquence de collecte pour les ordures ménagères en haute saison harmonisées : elles se feront du 15 juin au 15 septembre pour toutes les communes concernées ;
- Fréquence de collecte pour les communes en porte à porte sur le sélectif : les ramassages des sacs bleus et jaunes se font en alternance ;
- Fréquence de collecte des encombrants/ferrailles sur la commune de Honfleur : elle est dorénavant trimestrielle ;
- Modification des horaires de la déchèterie : cette dernière est dorénavant fermée le lundi ;
- Le bois est collecté en déchèterie de manière séparée.

II. Le Compostage Individuel : un objectif écologique et économique pour la Communauté de Communes du Pays de Honfleur.



Trois gammes de composteurs à votre disposition pour obtenir un engrais naturel gratuit et de qualité.

Dans un but écologique et économique, la Communauté de Communes du Pays de Honfleur (CCPH) met en vente trois gammes de composteurs à destination de ses habitants, à savoir le composteur plastique de 320 L à 23 €, le composteur bois de 300 L à 35 € et le composteur plastique de 800 L à 38 €.

Le compostage individuel est une décomposition des matières organiques par les micro-organismes du sol (bactéries, champignons,...) en présence d'oxygène et d'eau. C'est une solution judicieuse pour valoriser les déchets fermentescibles (épluchures de légumes et fruits, marc de café et filtre, sachet de thé...) et déchets de jardin (tontes de pelouse, feuilles mortes,...) tout en produisant à domicile un engrais naturel gratuit et de qualité.

L'objectif recherché est également de développer une pratique qui contribuera à la réduction des déchets, et ce faisant permettra de collecter moins d'ordures ménagères...En développant le geste du compostage individuel, la Communauté de Communes du Pays de Honfleur espère à terme accompagner l'usager dans son acte d'achat et de tri et ainsi aider à diminuer le flux des ordures ménagères et donc entraîner des économies.

Au total 37 foyers se sont équipés en 2006, s'ajoutant aux 500 foyers déjà dotés les années suivantes.

LA COMMUNICATION



I. Bilan des actions pédagogiques menées dans les écoles

Soucieuse de sensibiliser les enfants aux problèmes environnementaux, la Communauté de Communes du Pays de Honfleur a proposé différentes actions pédagogiques dans le but d'informer les élèves sur le devenir des déchets et l'intérêt du recyclage.

Voici les quatre scénarii qui leur ont été proposés, ainsi que le bilan :

Scénario 1 : Animation d'une demi-journée.

L'objectif était de sensibiliser les élèves aux bienfaits du tri et du recyclage. Cela a consisté à présenter aux enfants le cycle de vie des déchets en s'appuyant sur différents supports et notamment la mallette pédagogique ROULETABOULE.

Les écoles qui ont participé à cette action sont les écoles primaires d'Equemauville, Saint Gatien des Bois, la Rivière Saint Sauveur, Honfleur (Champlain, Homme de Bois, Devos)

Cette action a permis de sensibiliser environ 290 élèves.



Scénario 2 : Visite des installations déchets.

Une visite guidée des installations liées aux déchets que possède la CCPH et son partenaire la COVED leur a été proposée.

Les écoles qui ont participé à cette action sont les écoles primaires d'Equemauville, la Rivière Saint Sauveur, Devos.

180 élèves ont visité ces installations.



Scénario 3 : Concours et Exposition

Un concours de dessins et un concours d'arts plastiques ont été organisés dans les différentes écoles. Les œuvres ressortant de ces concours ont été présentées lors d'une exposition, le 31 mai, où les enfants étaient conviés avec leurs parents.

Concours d'Arts plastiques et de dessins : classe de CE2 de la Rivière Saint Sauveur.



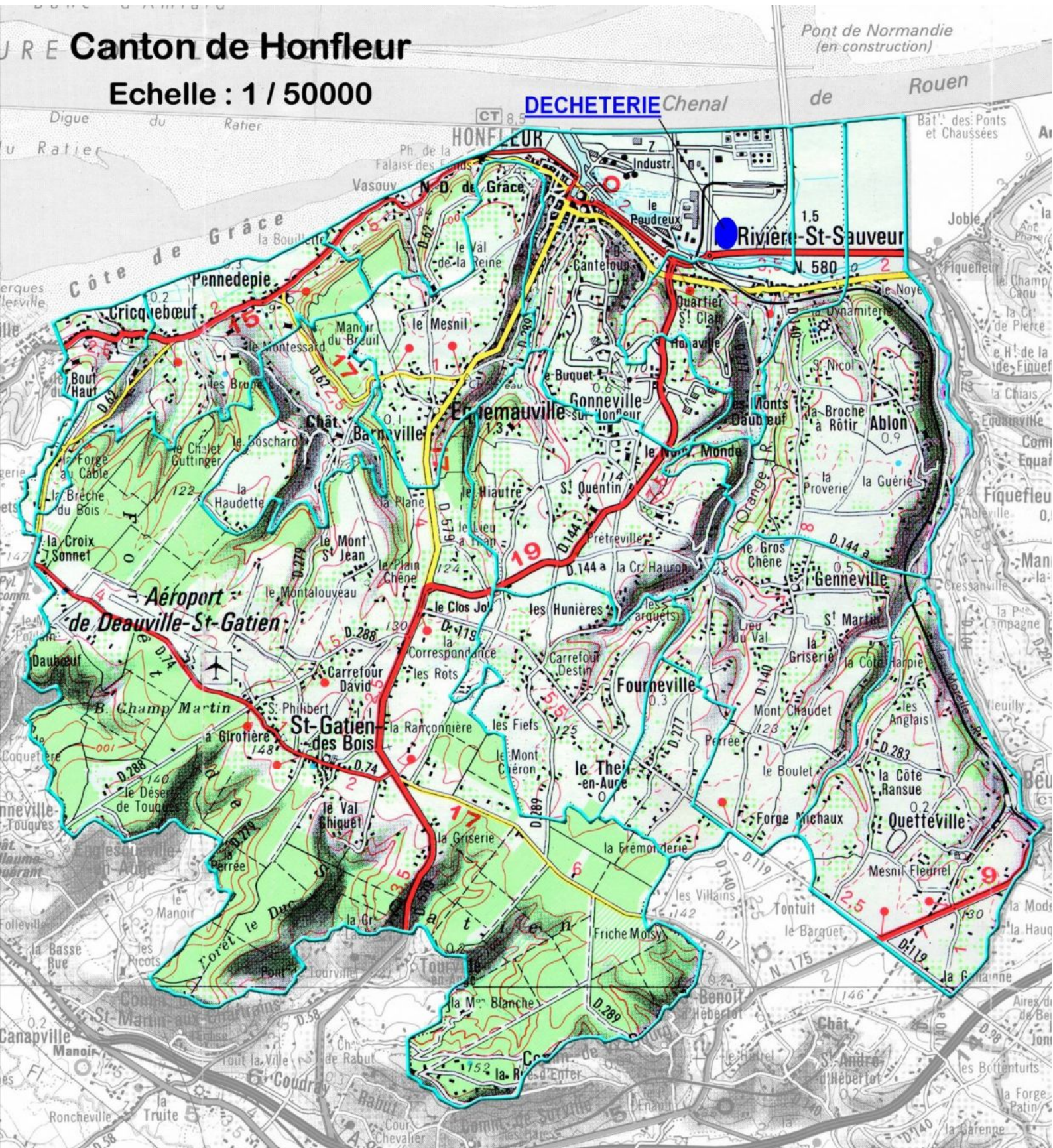
Scénario 4 : Spectacle sur le recyclage

Afin de clôturer ces différentes activités, un spectacle sur le thème de la gestion des déchets et du recyclage a été organisé le 30 mai.

Spectacle : Environ 400 élèves ont assisté et participé au spectacle.



ANNEXE 1 : CARTE DE LA CCPH ET LOCALISATION DE LA DECHETERIE



ANNEXE 2 : LOCALISATION DES POINTS D'APPORT VOLONTAIRE

Commune	Situation	4 m3			3 m3		4,5 m3	total par commune
		verre	jaune	bleu	jaune	bleu	verre	
Ablon	Eglise	1	1	1	0	0	0	3
Barneville	Enclos	1	1	1	0	0	0	3
Cricqueboeuf	Parking	1	2	2	0	0	0	5
Equemauville	Intermarché	2	1	1	0	0	0	5
	Briquerie	1	0	0	0	0	0	
Fourneville	Le Gascoin	1	1	1	0	0	0	3
Genneville	Bourg (Parking salle polyvente)	1	1	1	0	0	0	3
Gonneville	Mairie	1	1	1	0	0	0	8
	château de Pretreville	1	1	0	0	0	0	
	Le Canet	1	0	0	1	1	0	
Honfleur	Parking Ste Catherine	1	0	0	0	0	0	43
	Charles V	1	1	0	0	0	0	
	Déchetterie	1	1	2	0	0	0	
	Champion	0	1	1	0	0	1	
	Centre Leclerc	3	1	1	0	0	0	
	Buquet	1	0	0	0	0	0	
	salle des fêtes	1	0	0	0	0	0	
	Parking Camping car	1	1	1	0	0	0	
	Québec	1	0	0	1	0	0	
	Canteloup	3	0	0	7	7	0	
	Parking du Butin	1	1	1	0	0	0	
	CES 900	0	1	0	0	0	0	
	Penedepie	Parking	1	0	0	0	0	
Chemin de Paris		1	1	1	0	0	0	
Quetteville	Mairie	1	1	1	0	0	0	10
	La gare	1	1	0	0	0	0	
	Cheveauxtel	1	0	0	0	0	0	
	Roche Fontaine	1	0	0	0	0	0	
	Côte Rançue	1	1	1	0	0	0	
Rivière Saint sauveur	Salle Polyvalente	1	1	0	0	0	0	9
	Honnville	1	0	0	0	0	0	
	Maternelle	1	0	0	0	0	0	
	Camping car	1	0	0	0	0	0	
	Aldi	1	0	0	0	0	0	
	place Harel	1	0	0	0	0	0	
	lotissement S-t Clair	1	0	0	0	0	0	
	Poudreux	1	0	0	0	0	0	
Saint Gatien	Bourg	1	1	1	0	0	0	9
	mairie	1	1	1	0	0	0	
	Mont Saint léger	1	1	1	0	0	0	
Le Theil en Auge	Mairie	1	1	1	0	0	0	3
Vasouy	Parking du Butin	1	1	1	0	0	0	3
		45	26	22	9	8	1	111

ANNEXE 3 : CATEGORIES DES COMMERCANTS

Catégorie 1 « Petit producteur de carton »	Catégorie 2 Carton	Catégorie 3 Carton + verre
Agence immobilière	Caviste	Bar
Assureur	Epicerie	Café
Atelier d'art	Fleuriste	Glacier
Atelier d'encadrement	Galerie d'Art	Hôtel
Banque	Librairie	Restaurant
Bijouterie	Objet de décoration	Salon de thé
Boucherie	Papeterie	Traiteur
Boulangerie	Parfumerie	Vente à emporter
Charcuterie	Pharmacie	
Club de gym	Quincaillerie	
Cordonnier	Tabac	
Institut de beauté	Vêtements et accessoires	
Location de vidéo		
Mercerie		
Opticien		
Photo		
Poissonnier		
Pressing		
Salon de coiffure		
Salon de tatouage		
Services		

Rues concernées :

Cours des Fossés	Place de l'hôtel de Ville	Quai de la Quarantaine
Fontaines Saint Léonard	Place Hamelin	Quai de la Tour
Place Arthur Boudin	Place Berthelot	Quai des Passagers
Place Augustin Normand	Place St Leonard	Quai Lepaulmier
Place de la Porte de Rouen	Place Sainte Catherine	Quai St Etienne
Quai Ste Catherine	Rue Cachin	Rue de la Chaussée
Rue de la République	Rue de la Ville	Rue de l'Homme de Bois
Rue des Lingots	Rue des Logettes	Rue des Vases
Rue du Dauphin	Rue Haute	Rue Montpensier
Rue Traversière		